

Réf : DCM202424

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	27

Date de la convocation : 07/03/2024

Notifiée aux élus le : 07/03/2024

Date de l'affichage : 07/03/2024

OBJET : DF – subvention exceptionnelle
à l'association « Union Aigues-Mortaise »

SÉANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT MARS à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 07 mars 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Christian GROUL, Yves GRAS, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL
Patricia VAN DER LINDE à Jean-Claude CAMPOS
Michel LEBLANC à Régis VIANET
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI
Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL
Cédric BONATO à Joachim RAMS
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC, Stéphane PIGNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine DUCHANGE

Rapporteur : Arnaud FOUREL, Maire adjoint délégué

Il est indiqué au conseil municipal que l'Association Union Aigues Mortaise, représentée par son Président Monsieur Léo Kreninger, ayant pour objectif de défendre les traditions locales, animer et regrouper les aficionados, sollicite une aide financière afin d'organiser, le 8 mai 2024, une journée festive et taurine sur territoire de la commune d'Aigues-Mortes.

Afin de soutenir financièrement cette Association, Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande, et de fixer le montant de la subvention exceptionnelle de fonctionnement allouée à l'Association Union Aigues Mortaise à 1 000 €. (Mille euros)

Les crédits pour le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement feront l'objet d'une inscription au Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2024, voté lors du conseil municipal prévu à cet effet, et ce avant le 15 avril 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'accorder** une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association Union Aigues Mortaise
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette affaire

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association Union Aigues Mortaise
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 24 Avril 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2024-25	DF – subvention exceptionnelle à l'association « Union Aigues-Mortaise »	Pour :	27	UNANIMITE
		Contre :	0	NEANT
		Abstention	0	NEANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication